

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 21 (1975)
Heft: 9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

LE « FLANEUR SUISSE » voyagera en train et en avion

(C.P.S.) Depuis le 1er mai 1975, Swissair offre pour la première fois des voyages combinés par train et avion à l'intérieur de la Suisse, en collaboration avec les CFF et diverses compagnies de chemins de fer privées. Ces arrangements à des prix avantageux s'intitulent « Le Flâneur suisse » qui est un complément au programme de Swissair offrant des voyages forfaitaires à destination de 23 villes européennes.

Le « Flâneur suisse » comprend le voyage en train du lieu de domicile à Genève ou à Zurich, le trajet en autobus Swissair de la gare principale à l'aéroport ou vice-versa, le vol Genève-Zurich ou vice-versa à bord d'un avion gros porteur Boeing-747 ou DC110-30 de Swissair, et le retour par le train de Genève ou de Zurich au lieu de domicile. Les réservations peuvent être faites auprès des agences de voyages, des gares et de tous les bureaux de voyages aériens de Swissair à Genève, Lausanne, Bâle, Berne et Zurich, aussi bien en ville qu'à l'aéroport. Des prospectus « Le Flâneur suisse » contenant les tarifs et toutes les informations utiles sont à la disposition du public dans tous ces bureaux.

Inquiétudes pour l'avenir

(C.P.S.) Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des Etats s'est préoccupé du vieillissement de la population suisse, manifestant de sérieuses inquiétudes pour l'avenir, notamment quant au financement futur de notre système d'assurances sociales, AVS en particulier.

Les données du problème sont simples : en 1970, 27% de la population avait moins de vingt ans et 18% plus de soixante ans. Or, d'ici une quinzaine d'années, cette situation va s'inverser : 18% auront moins de vingt ans et 25% plus de soixante ans. Ce qui revient à dire qu'une personne sur quatre aura plus de soixante ans.

Et ce processus s'accélère encore en Suisse, le nombre de naissances a atteint son point maximum en 1963. Depuis, il ne fait que régresser. Le taux de reproduction de la population est même tombé au-dessous de son niveau équilibré (indice 100), tombant à l'indice 92 dès 1970, déjà. En d'autres termes, le nombre de naissances ne suffit déjà plus à compenser le nombre des décès.

N'étant plus en mesure de se renouveler, la population va inévitablement diminuer, au cours des dix ou vingt prochaines années. Les conséquences de ce

phénomène sont particulièrement inquiétantes. En effet, la population active diminuera encore plus rapidement que la population totale.

Ce déséquilibre impliquera non seulement des répercussions économiques considérables et des problèmes aigus de main-d'œuvre (voire de nouveaux appels aux travailleurs étrangers) mais, surtout, un bouleversement total de tout notre système de prévoyance sociale, dans la mesure où un nombre croissant de bénéficiaires — de l'AVS, par exemple — devra être supporté par un nombre décroissant de cotisants. De plus, les charges sociales ne pourront que s'alourdir encore, du fait de l'inflation, dans un climat économique perturbé (faute de main-d'œuvre) et dans un contexte de difficultés budgétaires pour les pouvoirs publics (diminution du nombre des contribuables et répercussions fiscales des difficultés économiques).

Au Conseil des Etats, M. Hürli- mann a répondu que le Conseil fédéral est bien conscient de ces problèmes. Cependant, il n'y a pas de solution-miracle, à moins que chaque ménage suisse n'ait, en moyenne, trois enfants au lieu de deux. M. Hürli- mann se référait là à une statistique qui vient d'être publiée et qui confirme les chiffres donnés plus haut.

Les femmes qui se sont mariées avant 1920 avaient eu, en moyenne 3,5 enfants. Celles qui se sont mariées en 1940 ont eu, toujours en moyenne, 2,7 enfants. Pour les mariages de 1950, la moyenne tombe à 2,5 enfants et pour ceux de 1960 à 2,1. Selon les prévisions, ce chiffre devrait varier entre 1,9 et 1,6 enfants pour les mariages de 1970.

Si le nombre d'enfants par ménage remontait à trois, la Suisse ne serait plus embarrassée du moindre problème. Si ce nombre se stabilisait à 2, nous connaîtrions une situation difficile, mais pas tragique. Par contre, si la moyenne tombait en-dessous de 2 enfants par ménage, les conséquences en seraient simplement incalculables. La très sérieuse Nouvelle Gazette de Zurich démontrait même, il y a quelques mois, sous la plume d'un distingué professeur d'Université, que si les tendances actuelles se maintenaient, la Suisse pourrait voir sa population diminuer de moitié, en trois générations.

Voilà de quoi alimenter une vaste réflexion et une large discussion nationale...

La Suisse - un état de droit

(C.P.S.) Une cérémonie a marqué récemment à Lausanne le centenaire du Tribunal fédéral. A cette occasion, le conseiller fédéral Kurt Furgler, chef du Département de justice et police, a tenu une allocution dans laquelle il a essayé d'élucider le terme en vogue «Etat de droit». Après avoir résumé l'historique de ce terme, M. Furgler s'est plus amplement penché sur la séparation des pouvoirs qui, selon lui, n'existe pas pour elle-même.

« Elle n'est qu'un moyen conçu pour atteindre un but. Ce but est la protection de la liberté et de la dignité de la personne. Et cette protection doit être garantie par un sain équilibre dans l'Etat, par des dispositions contre l'abus et la concentration nuisible de la puissance. Il faut qu'aucun des trois pouvoirs de l'Etat ne puisse empiéter sur le domaine d'un autre. Il importe que tout détenteur d'une fonc-

tion puisse exercer ses prérogatives sans être entravé par un autre. Mais pour empêcher que les divers organes n'obéissent à quelque force centrifuge et ne poussent à l'extrême la séparation des pouvoirs et pour prévenir une concentration du pouvoir en marge du droit, il convient que les pouvoirs séparés se rejoignent en se contrôlant et en se contenant mutuellement. Le frein qui résulte de cette action réciproque peut empêcher que les divers organes ne s'arrogent trop de pouvoir et ne compromettent la liberté de l'individu, cette valeur majeure dans un Etat de droit ».

M. Furgler a ensuite rappelé les fonctions et les moyens d'action du droit en général en déclarant notamment que « le droit sert à assurer aux hommes la possibilité de vivre ensemble dans de bonnes conditions, à régler de manière aussi harmonieuse que possible les relations entre les hommes et à arbitrer les intérêts rivaux ».

Il a comparé ensuite ces idées générales avec la situation actuelle en Suisse :

« Il semble bien qu'on s'accorde à reconnaître que ces idées sont largement réalisées en Suisse, ce qui n'exclut aucune-ment la possibilité d'adapter et de développer notre ordre juridique. Et il paraît aussi généralement reconnu que les autorités et la doctrine s'efforcent de perfectionner notre droit et l'application des idées attachées à la notion de l'Etat de droit ».

Le chef du Département fédéral de justice et police s'est finalement penché sur le rôle que le Tribunal fédéral a joué sous l'angle de la politique générale et l'œuvre qu'il a accomplie au service du droit durant les cent années écoulées.

« Par sa façon de régler les litiges et de mesurer ce qu'exige la justice, il a toujours cherché à assurer aux parties le maximum de protection juridique. Enfin, par ses jugements, il a contribué puissamment au développement du droit. Ses arrêts ont porté et portent la marque d'une préoccupation éthique de haut niveau, d'un sens de la responsabilité inspiré par l'idée démocratique et d'une science juridique très développée. Le rôle général du Tribunal fédéral et les services rendus aux parties, aux tiers, à l'ordre juridique et à notre Etat dans son ensemble valent à notre organe juridictionnel suprême cette haute estime et ce respect sans réserve que lui témoigne le peuple suisse ».

Commandes géantes pour une maison suisse

La situation conjoncturelle rend d'autant plus remarquables les succès enregistrés ces derniers temps par les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey (Vaud - Suisse). Ils viennent en effet de recevoir deux commandes géantes, dont le montant dépasse largement le chiffre d'affaires annuel réalisé l'an passé. L'entreprise veveysanne a été chargée par les chantiers navals de Quincy, près de Boston, de concevoir d'énormes gabarits mannequins pour la fabrication rationnelle de sphères destinées au transport du gaz méthane. Les chantiers de Quincy avaient précédemment commandé aux Ateliers de Vevey un immense portique servant à la mise à bord des cinq sphères en aluminium (36 m de diamètre) que comptera chacun des méthaniers de 300 m de long fabriqués à Quincy. La deuxième commande a été passée par l'Electricité de France et

concerne la construction de grands ponts tournants destinés aux centrales nucléaires en construction en France. (OSEC)

Nouveauté pour l'industrie textile

Une maison de Glattbrugg (Zurich - Suisse), spécialisée depuis plus de 25 ans dans les problèmes relatifs à l'échantillonnage textile, présentera à l'ITMA 75, qui va se dérouler prochainement à Milan, deux nouvelles machines permettant à toute entreprise textile de présenter des collections d'échantillons parfaites. Il s'agit, d'une part, d'une machine à coller universelle, conçue pour les cartes de couleurs ; construite en plusieurs tailles, elle peut recevoir des cartes allant jusqu'au format 630 x 360 mm. La hauteur utile des magasins, réglable de façon continue, va de 0 à 100 mm. La colle est appliquée suivant le principe de la sérigraphie, le schéma d'encollage étant simplement découpé sur une feuille auto-adhésive. Une plaque, soumise à dépression, maintient la carte dont le format peut être choisi librement. Les magasins d'échantillons sont composés d'éléments enfichables, permettant le choix de n'importe quelle disposition sur la carte. Les piles d'échantillons, coupées au massicot, sont introduites directement dans les magasins ou les godets. Ce procédé simple et rapide permet de réduire au maximum le temps de préparation. Cette nouvelle machine est donc également rentable pour de petits tirages. D'autre part, l'entreprise suisse présentera à l'ITMA un massicot à denteler le tissu pour les échantillons ; cette machine est livrable pour des longueurs de

coupe jusqu'à 102 cm. De construction robuste, elle se distingue notamment par la conception du porte-lame, qui assure une vue directe sur la ligne de coupe, et par un dispositif de sécurité constitué de cellules photo-électriques permettant une exploitation maximale de la hauteur de coupe. De plus, cette machine de maniement facile présente l'avantage d'être peu encombrante. L'alimentation en tissu se fait de manière semi-automatique, la largeur et la longueur des échantillons étant présélectionnées. La précision de l'exécution assure une coupe parfaite des échantillons. La marche est silencieuse et sans vibrations. Tous les coussinets sont autolubrifiants et ne nécessitent aucun entretien. (OSEC)

7.3. Montre à batterie solaire

Appliquant une technologie très sophistiquée utilisée pour la conquête de l'espace, une manufacture d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel — Suisse) a réalisé une montre qui transforme la lumière en énergie électrique. Ce garde-temps à quartz affiche les heures, les minutes, les secondes, les jours et les mois. Le calendrier est programmé pour quatre ans. Cet instrument de haute précision est fiable et ne nécessite aucun entretien : des accumulateurs emmagasinant l'énergie solaire, il n'est plus nécessaire de changer de pile. (Osec)

Décès d'un médecin missionnaire

Le dr Alcide Beuchat, médecin missionnaire, figure bien connue en Suisse romande, est décédé à l'hôpital de Moutier à 77 ans.

Né à Courroux, passant sa jeunesse à Tavannes et Reconvilier avant d'obtenir sa maturité à Porrentruy puis son diplôme de médecin à Lausanne, le dr Beuchat se spécialisa dans la médecine tropicale, au Portugal, s'établissant en 1932 au Mozambique, où il demeura jusqu'en 1960, faisant construire un hôpital en 1951.

Après un court séjour en Suisse, le dr Beuchat retourna cinq ans au Mozambique, travaillant dans la capitale, Lourenço Marquez. A sa retraite, de retour en Suisse, il collabora à l'activité du centre social protestant jurassien et du centre de Sornetan. (ats)

Qu'est-ce que l'association suisse des banquiers ?

L'article 32 de la Constitution fédérale prévoit que les groupements économiques intéressés seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution et pourront être appelés à coopérer à l'application des prescriptions d'exécution. Conformément à cette disposition, les banques participent à toutes les procédures de consultation concernant les questions importantes se rapportant à leur branche. L'instrument le plus important pour établir et diffuser l'opinion des banques suisses est leur organisme faitier, l'association suisse des banquiers. Tous les groupes de banques et les différentes sociétés financières font partie de cette association qui réunissait, en juillet 1975, 2355 membres individuels et 416 établissements.

Le but statutaire de l'association suisse des banquiers est la sauvegarde et la représentation des intérêts et des droits de la banque en Suisse, de préserver ses

membres contre la concurrence déloyale ainsi que la protection de l'épargne suisse, en particulier lorsqu'elle se trouve placée en valeurs mobilières. Aujourd'hui, les banques voient en leur association avant tout un organe chargé de coopérer avec les autorités, notamment les autorités monétaires.

Pas de politique voilée

L'activité principale de l'association suisse des banquiers consiste en d'autres termes à représenter les intérêts des banques. Elle ne pratique cependant dans ce but aucune politique voilée mais s'efforce de présenter ses activités au public de façon claire et exhaustive.

Dans une démocratie directe, il est particulièrement important que chaque citoyenne et citoyen soit informé des requêtes et des problèmes des différentes branches économiques. Les banques et leur association faitière cherchent au moyen de la plus grande transparence possible à tenir compte de ce besoin légitime du public et le renseignant sur les activités, les points de vue, les souhaits et objectifs des banques. Individuellement, celles-ci font paraître dans cette intention différentes publications, alors que l'association suisse des banquiers cherche à remplir cette tâche par son service de presse. Dans le secteur bancaire également, le dialogue et l'échange de points de vue avec les média et par leur intermédiaire avec le public, contribuent de façon décisive à accroître la compréhension réciproque et à rendre la discussion objective, indique un communiqué de l'association suisse des banquiers. (ats)

Un peintre et un professeur honorés

Le peintre et graphiste Camille Graeser a reçu le prix des arts de la ville de Zürich. Le conseiller fédéral Hans Huerlimann a adressé à l'artiste, un des représentants marquants de la peinture concrète, ses vives félicitations pour cette distinction méritée et relevé que Graeser, par ses recherches conséquentes en vue d'amalgamer la fonctionnalité et l'esthétique a donné des impulsions durables à l'art moderne.

Le chef du Département de l'Intérieur a également adressé ses félicitations au professeur Alfred-A. Schmid, à Fribourg, a qui a été décerné cette année le prix culturel de la Suisse centrale. Il a mis en relief dans son message les éminents services que rend le professeur Schmid en qualité de président de la Commission fédérale des monuments historiques, en accomplissant avec grande intelligence et grand savoir une tâche culturelle de la plus haute importance en notre temps marqué par des rapides mutations. (ats)

Fête nationale de la colonie suisse de New-York

New-York, 11 août. — ats. — La colonie suisse de New-York a célébré la fête nationale de façon traditionnelle, par une « garden party » donnée dans les jardins de la maison de vieillesse « Swiss benevolent society » à Mount Kisko, commune des environs de New-York. Le conseiller national Paul Burgi a prononcé le discours officiel, suivi du président de la société suisse de New-York, M. Achille Ciama-ra, et du consul général de Suisse, M. Werner Sigg. M. Burgi a rappelé brièvement la significa-

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Machines à grenailler

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

Georges FISCHER sa

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

tion et les principes du serment du Grütli et évoqué les problèmes qui se posent à notre pays actuellement, en soulignant la nécessité de rapports harmonieux entre employeurs et employés, malgré le renchérissement et le chômage, et d'une coopération économique internationale. L'orateur a mentionné la disparité entre le cours du dollar et du franc et ses conséquences défavorables pour les exportations de notre pays.

M. Burgi a rappelé le 200ème anniversaire de la Fondation des Etats-Unis et les difficultés politiques et économiques que ce pays a connues durant ces deux siècles. Il a parlé enfin de la contribution des Etats-Unis à la liberté dans le monde occidental, liberté difficilement imaginable sans une Amérique du Nord forte et libérale.

1974 : 120.000 francs d'économie grâce à des suggestions

La Confédération a pu réaliser une économie de 120.000 francs l'année dernière, grâce à des suggestions — au nombre de 250 — présentées par le personnel de l'administration générale. Ce système de suggestions pour améliorer le travail en le rationalisant tout en apportant une économie financière avaient réduit de 800.000 francs les dépenses de la Confédération en 1973, note le journal des fonctionnaires fédéraux « BZ ». Comme à l'accoutumée, c'est le personnel des ateliers militaires, des paa (parcs automobiles de l'armée), des aérodromes, des arsenaux et de l'intendance du matériel de guerre qui a présenté le plus grand nombre de suggestions dont certaines, qualifiées de « petites inventions », ont même été patentées.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

Les principales suggestions retenues concernaient essentiellement des améliorations du matériel militaire, de son entretien, des simplifications d'installations et d'outillages. Dans les bureaux, ces rationalisations sont moins aisées, mais quelques propositions intéressantes ont tout de même permis d'économiser du papier et... du temps.

Ces suggestions ont rapporté l'an passé quelque 17.000 francs de récompense à leurs auteurs (1973 : 48.000 francs). (ats)

De la pension à l'appartement d'une pièce

Avec l'amélioration du niveau de vie, il y a de moins en moins de personnes qui louent une chambre. La plupart des personnes vivant seules ont un appartement avec cuisine et salle de bains.

Au moment du recensement fédéral de 1960, 230.000 person-

nes vivaient encore en sous-location dans notre pays. Dix années plus tard, il n'y en avait plus que 158.000, soit 31 pour cent de moins. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par le bureau fédéral de statistiques. En 1970, il y avait encore en Suisse 86.000 familles qui louaient une chambre à un tiers, soit 15 pour cent de moins qu'en 1960. Les familles ayant deux, trois, quatre (ou plus) sous-locataires disparaissent peu à peu.

Il semble donc que l'appartement d'une pièce remplace petit à petit la pension familiale. Si en 1920 une personne sur vingt vivait en sous-location, il n'y en a aujourd'hui plus qu'une sur 40. (ats)

Un nouveau pistolet pour l'armée suisse : Lep 220

Le pistolet 49 de l'armée suisse sera remplacé par un nouveau modèle. Le Département militaire fédéral (dmf) a en effet décidé d'introduire le pistolet p 220 mis au point par la société industrielle suisse (sig) à Neuchâten (sh). L'ancien est actuellement en vente dans le commerce au prix de 1.135 francs (il coûtait environ 350 francs il y a une dizaine d'années). Pour le nouveau, qui sera livré aux armuriers en novembre prochain, la société industrielle recommande un prix indicatif de 795 francs.

Cette nouvelle arme, qui tire une munition 9 mm parabellum, garantit, selon des indications du Département militaire fédéral, une préparation rapide au tir, du fait que le levier de sécurité tombe grâce à la sûreté automatique du percuteur.

Le pistolet 75, avec de meilleures performances et une précision identique, ne coûte que les

ORFEVRIERIE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté porcelaine
acier inoxydable cristaux

articles cadeaux

Conditions spéciales
pour nos abonnés

13, rue Lafayette

75009 Paris

874-70-91

deux tiers du modèle 49. Grâce à la complaisance de la sig, il a été possible de transformer deux commandes de l'ancien en une seule du nouveau modèle, ce qui permettra à l'armée d'obtenir plus d'armes pour le même prix. La date de remise du pistolet à l'armée n'a pas encore été fixée, on attendra pour cela que soit écoulé le stock des anciens. La première commande atteint un ordre de grandeur de 10.000 pièces. Ces achats seront financés par les crédits normaux pour le matériel de guerre. Le pistolet 75 a été élaboré par la Sig en collaboration avec la S.A.R.L. J. P. Sauer et Fils, à Eckenfoerde (rfa). Avec ses 750 grammes (sans le magasin), la nouvelle arme de poing est de 450 grammes plus légère que l'ancienne. D'une longueur totale de 198 mm, elle présente un canon de 112 mm à six rayures, et une ligne de visée de 160 mm.

Quelques autres données : hauteur : 143 mm, épaisseur 34 mm, longueur du pas des rayures : 250 mm, magasin : 80 gr, résistance de la détente: 1,7 kg chien tendu et 4,5 chien détendu. (ats)

La première maison suisse chauffée par l'énergie solaire : un hiver réjouissant

Aux Près-d'Orvin, petit village situé à quelque 1.000 mètres d'altitude, au-dessus de Bienne, se trouve la première maison suisse chauffée par l'énergie solaire. Commencée en décembre 1974, l'expérience a déjà prouvé que, même durant les périodes les plus froides de l'hiver écoulé, le soleil, souvent caché, fournit jusqu'à 70% des besoins thermiques de cette première maison solaire suisse. Les initiateurs de cette installation, la fondation «Action suisse saine»

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

**Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage**

(ass) ont déclaré, au cours de la présentation à la presse des premiers résultats de leur expérience, ne pas comprendre l'indifférence montrée par les responsables de l'approvisionnement de notre pays en énergie en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie solaire, énergie qui permet de grandes espérances tant dans le domaine de l'économie que dans celui de l'écologie, «que représentent les quelque 370.000 francs consacrés par la Suisse à la recherche solaire face aux 120 millions de marks allemands attribués au même secteur par la République Fédérale d'Allemagne ? » demandent les organisateurs.

Avec les premiers jours d'avril, l'installation solaire de la maison d'Orvin a enregistré un spectaculaire excédent de chaleur. Elle serait actuellement en mesure de vendre de l'énergie

à ses voisins. Depuis le mois de décembre dernier, la maison (250 m²) piscine (40.000 litres) et l'accès au garage (fonte de la neige et de la glace) sont chauffés par ce moyen.

Les collecteurs ont été construits en Suisse par la société Solar-technique s.a. dont la totalité des bénéfices sont versés à la Fondation action suisse saine avec l'obligation de consacrer ces sommes à la recherche et à l'information écologique. Ces collecteurs, d'une surface de 48 m², sont situés dans le jardin. Ils ont été fixés sur une pente dans le cas précis, mais leur inclinaison n'a pas grande importance et ils pourraient également être montés sur des toits ou contre des façades.

Ce n'est pas la première fois que des collecteurs solaires ont été utilisés en Suisse. Dans les cas antérieurs cependant, ils furent exclusivement employés pour le chauffage de l'eau. (ats) Le problème de l'accumulation d'énergie est sans doute le plus important. La chaleur solaire est dirigée soit vers la piscine qui sert d'accumulateur de chaleur à température moyenne, (30 degrés) soit vers l'ancienne citerne à mazout transformée en accumulateur chaleur à haute température (max 60 degrés) aux pompes à chaleur de 10 cv, actionnées par du courant électrique, de nuit, permettant d'amener l'eau (chauffée à 30 degrés par l'énergie solaire) à cette température de quelque 60 degrés. Selon les organisateurs, le secret de l'utilisation de l'énergie solaire sous nos latitudes réside dans «un accumulateur de froid», un accumulateur d'énergie latente. Partant du principe qu'il faut autant d'énergie pour faire fondre 1 kg de glace en 1 kg d'eau que pour faire passer 1 kg d'eau à 80 de-

Huiles

et Graisses

“MOTUL”

**Automobiles
et Industrielles**

119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 352-29-29

grés, l'accumulateur d'énergie latente de la maison d'une capacité de 4.000 litres seulement, produit 300.000 kcal (= 40 litres d'huiles de chauffage), lorsqu'on abaisse la température de cette eau de + 1 degré à - 1 degré. Pour produire autant d'énergie, un accumulateur normal devrait avoir une capacité de plus de 100.000 litres d'eau dont la température devrait être abaissée de + 4 degrés à + 1 degré.

Si les actuelles installations de la maison d'Orvin ne sont pas rentables, c'est avant tout, selon les organisateurs, parce que la plupart du matériel utilisé n'est pas encore commercialisé. Le chauffage de la maison et de la piscine coûte quelque 2.500 fr. par année. La totalité des investissements se sont élevés à 50.000 francs dont il faut déduire 15.000 francs, prix des nombreux thermostats et compteurs installés pour l'expérience.

L'utilisation de l'énergie solaire devrait servir dans un proche avenir à chauffer de l'eau non seulement pour les besoins privés mais pour des installations publiques telles que piscines etc.

Les organisateurs pensent que même si cette source d'énergie ne peut remplacer pratiquement à court terme l'énergie thermique ou nucléaire, il faut la considérer, bien plus sérieusement, comme une source non négligeable d'énergie complémentaire. (ats)

La rédaction serait reconnaissante aux lecteurs qui pourraient lui adresser les exemplaires du *Messenger Suisse* de février, avril, mai, ces numéros étant épuisés.

Une nouvelle profession masculine : infirmier en hygiène maternelle et en pédiatrie

A ce jour, quelque 2.000 femmes ont obtenu un diplôme d'infirmière en hygiène maternelle et en pédiatrie (hmp) délivré par l'une ou l'autre des écoles de cette branche professionnelle reconnues par la Croix-Rouge suisse. A l'avenir, ces écoles seront également ouvertes à des candidats masculins. La Croix-Rouge suisse a pris cette décision à la suite des discussions approfondies et des consultations qu'elle a eues avec divers milieux spécialisés et l'association suisse des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie.

Depuis des décennies déjà, la gynécologie et les soins aux accouchées ne sont pas la seule affaire des femmes. De nombreuses femmes enceintes et de femmes en couches apprécient au contraire l'assistance d'un gynécologue. Le programme de formation pratique des futurs infirmiers hmp se fera donc aussi en salle d'accouchement et auprès des nouveau-nés. Seul le stage auprès des accouchées sera facultatif. (ats)

Des Suisses sur le plus haut sommet de l'In Doukouch

(ats) Une expédition suisse a pour la première fois réussi à vaincre le plus haut sommet de l'In Doukouch, le Tiritsch 7 706 mètres, qui se trouve au Pakistan.

L'expédition avait été organisée par M. Max Eiselin, de Lucerne

et était conduite par les guides Alois Strickler et Eugen Reiser. Elle était composée de 40 personnes, dont 18 sont arrivées jusqu'au sommet du Tiritsch. Parmi elles, se trouvait une institutrice bernoise âgée de 40 ans, Mme Hanna Muller, qui devient ainsi « la Suissesse la plus haute ». L'expédition a duré du 4 juillet au 11 août.

Davantage de ressortissants suisses en difficulté à l'étranger

(ats) « Bien que les Suisses préparent avec beaucoup de sérieux leurs vacances et leurs voyages à l'étranger, ils ont trop tendance à croire que toutes les régions du monde leur offriront des conditions de vie helvétiques. » Pour M. Rolf Heinis, chef de la section de la protection consulaire, cet état d'esprit explique dans une large mesure que les voyageurs et touristes suisses soient de plus en plus nombreux à se laisser surprendre lors de leur séjour à l'étranger.

Les représentations diplomatiques et consulaires de la Suisse à l'étranger ont dû intervenir plus souvent cette année que par le passé pour aider des ressortissants suisses en difficultés ou résoudre différents problèmes les concernant. Il n'existe cependant aucune statistique globale. Pourtant, si l'on considère le nombre de nos concitoyens arrêtés dans des pays étrangers, on constate qu'il augmente chaque année : 379 en 1974 contre 342 en 1973. Selon M. Heinis, il sera encore plus élevé cette année.

Une partie des arrestations sont dues à des « affaires » de drogue. A ce sujet, M. Heinis remarque que chaque fois qu'un pays durcit sa réglementation concernant le commerce de dro-

gue et la répression des infractions aux prescriptions en vigueur, le nombre de trafiquants arrêtés diminue. Ainsi, le Népal a perdu de son « importance » dans ce domaine et la route de la drogue allant d'Istanbul à Amsterdam a été quelque peu abandonnée. Depuis que l'Algérie a annoncé dans les premiers mois de l'année, que les infractions les plus graves à la législation sur la drogue seraient passibles de la peine de mort, aucun trafiquant suisse n'a été arrêté par la police de ce pays. Auparavant, le trafic de drogue par l'Algérie avait un certain « succès » : sept ressortissants suisses se trouvent encore dans les prisons algériennes où ils purgent des peines allant jusqu'à sept ans de prison.

C'est maintenant au Maroc que des Suisses se sont attirés des ennuis à cause de trafic ou de consommation de drogue. Au cours de ces derniers mois, une quarantaine de nos ressortissants ont été arrêtés pour de telles raisons. Ils ont cependant tous été libérés après avoir payé de fortes amendes. M. Heinis ne croit pas que des Suisses aient été les victimes d'agents provocateurs comme certaines personnes arrêtées l'affirment : « La preuve que ce trafic de drogue est bel et bien sérieux est que plusieurs de nos concitoyens ont été pris à

la douane espagnole avec des quantités de drogue plus ou moins importantes. »

La section de la protection consulaire s'occupe également des cas d'accidents et de décès. Cette année plusieurs noyades ont déjà été signalées. Les familles sont averties en Suisse par l'intermédiaire du pasteur ou du curé du lieu de résidence.

Des pays plus sévères que la Suisse

Dans certains pays, poursuit M. Heinis certaines infractions à la loi sont punies beaucoup plus sévèrement qu'en Suisse. C'est particulièrement le cas pour la possession, la consommation et la vente de la drogue, le trafic de devises, les infractions douanières, la résistance à la force publique, les insultes aux fonctionnaires, l'atteinte à l'honneur national, la détention d'armes, le vol, l'exportation d'objets d'art sans autorisation, la fouille archéologique non autorisée, l'activité politique et l'importation de publication à caractère politique.

La section pour la protection consulaire s'occupe également de l'évacuation des Suisses résidant dans des pays en crise, des recherches dans les cas de disparition, des problèmes de citoyens suisses s'engageant à la légion étrangère, etc. « Chaque cas est traité indivi-

duellement et jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée » conclut M. Heinis. « La section n'est pas une machine. »

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★★

PARIS-X^e

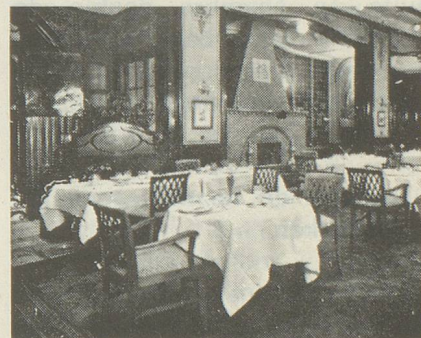
36, rue de l'Echiquier
(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. : 770-17-15 et 770-54-34

Telex 66 815

200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions

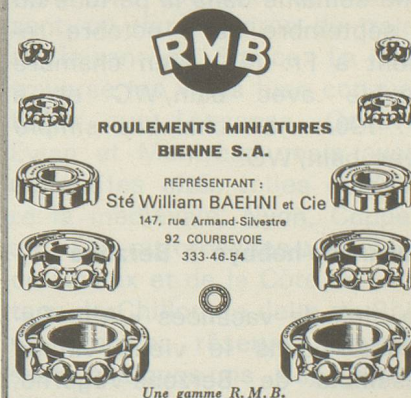


GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS
RADIOUX

Alésage : 1% à 10%



Une gamme R. M. B.

Salle "PORTE DE LA SUISSE"

11 bis, rue Scribe, 75009 PARIS

EXPOSITION
de femmes peintres suisses

Peinture — Dessin — Tapisserie

Du 9 au 21 Octobre 1975 — Ouvert de 11 heures à 18 heures
(fermé le dimanche)

Vernissage : mercredi, le 18 octobre, à 17 h 30